

## *L'indépendance du Botswana*

LE 30 septembre 1966 le Betchouanaland, jusqu'alors sous protectorat britannique, devenait la République de Botswana. Cette nouvelle nation est le trente-huitième État libre d'Afrique, le onzième sur ce continent à obtenir son indépendance de la Grande-Bretagne, et le dixième État africain à adhérer au Commonwealth. D'une superficie de 220,000 milles carrés, comparable à celle de la France, le territoire du Botswana comprend surtout le désert du Kalari, des marécages et des savanes. La population se chiffre à 550,000 âmes.

Le premier président du Botswana est sir Seretse Khama. Son père, Sekgoma II, était chef de la tribu Bamangwato, à laquelle appartient la plus grande partie de la population. Le président Khama avait cinq ans à la mort de son père dont il a hérité le titre de chef. Sir Seretse a étudié le droit et l'économie à Oxford et à Londres. Pendant son séjour en Grande-Bretagne, il a épousé une Anglaise, puis renoncé aux prérogatives de chef de clan. Il a fondé le parti démocratique, qui est au pouvoir aujourd'hui.

### **Politique de modération**

Au cours des fêtes de l'indépendance, le président Khama a déclaré que la dominante de sa politique serait la modération. Il a souligné que le Botswana serait un État non raciste et démocratique, qu'il comprendrait plusieurs partis fondés sur le suffrage universel des adultes et que la discrimination y serait interdite sous toutes ses formes. Le président a ajouté qu'une politique de « non-engagement » revêt une importance particulière pour le Botswana, qui s'efforcera aussi d'être en bons termes avec tous les États.

Aux cérémonies d'indépendance, le Canada était représenté par son ambassadeur en Afrique du Sud, M. C. J. Woodsworth. Ce dernier a remis au Gouvernement du Botswana une lettre de félicitations de la part du Gouvernement canadien, ainsi qu'une trousse de projection cinématographique et des films sur le Canada, cadeaux du peuple canadien.

La nouvelle constitution établit un État unitaire, ayant un chef, le président. Il peut être choisi durant l'élection des membres de l'Assemblée nationale, mais il faut que la moitié de son parti soit élue à l'Assemblée. Le président du Botswana préside aussi au Conseil des ministres qu'il choisit au sein de l'Assemblée.

### **L'Assemblée et la Chambre des chefs**

L'Assemblée nationale, corps législatif du pays, comprend un président, trente et un députés représentant chacun une circonscription électorale et quatre membres spéciaux élus par l'Assemblée. Le parti démocratique, dirigé par M. Khama, occupe 28 sièges et le parti populaire en a trois.